



Communauté de Communes  
de Desvres-Samer

Extrait du registre des délibérations

Séance du 08 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit juillet à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le lundi premier juillet, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

---

**Délibération n°52-2024-07-08**

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, Mme Marylise THILLIEZ, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Philippe DESMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHE, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Vincent LACHERE à M. Claude PRUDHOMME  
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE

Etait remplacé :

M. Bernard TASSART par M. Philippe HODIQUE

Etaient excusés :

M. Philippe DELBARRE  
Mme Ludivine MOREAU  
M. Jean-Claude RETAUX  
M. Dominique PAQUES  
Mme Fabienne FOURRIER

Etaient absents :

M. Guy LAMBERT  
M. Grégory SMERCK  
M. Bertrand FLAHAUT

Secrétaire de séance : M. Samuel GEST

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	41
Excusés avec pouvoir à un titulaire	2
Remplacés par un suppléant	1
Excusés	5
Absents	3
Nombre de votes	44

## **Délibération n°52-2024-07-08**

### **Objet : Règlement de la collecte**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-13 Et R2224-26,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L541-3,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Desvres-Samer,

Vu l'avis favorable de la commission « travaux, pôle technique, déchets » en date du 07 mai 2024,

Vu la présentation en conférence des maires en date du 16 mai 2024,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 23 mai 2024,

Considérant que la Communauté de Communes de Desvres-Samer est compétente en matière de collecte de déchets ménagers et assimilés et de gestion d'une déchetterie intercommunale,

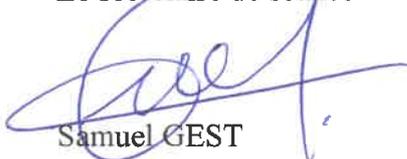
L'objet du présent règlement est de définir les conditions et modalités du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés annexé.

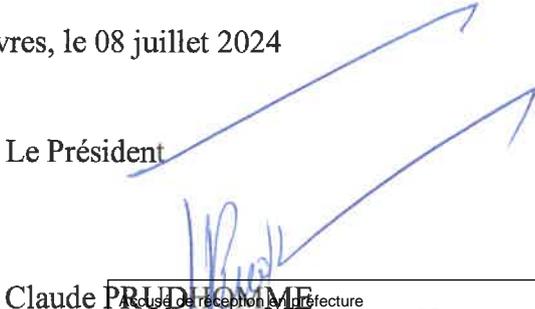
### **Approuvé à l'unanimité**

Fait et délibéré à Desvres, le 08 juillet 2024

Le secrétaire de séance

  
Samuel GEST

Le Président

  
Claude PRUD'HOMME

Accusé de réception en préfecture  
062-200018083-20240708-d5220240708-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024